

La **Fédération de baseball amateur du Québec** sanctionne les épreuves au programme des Jeux du Québec et les règlements de la fédération, spécifiques aux Jeux du Québec, sont en vigueur.

Ce document comporte les éléments techniques uniquement pour ce sport. Cependant vous devrez consulter également les **Normes d'opération** (pour tous les sports) qui touchent entre autres les inscriptions, les règles d'admissibilité, les uniformes sur le site Internet de **SPORTSQUÉBEC** ([http://www.jeuxduquebec.com/Normes\\_doperation-fr-29.php](http://www.jeuxduquebec.com/Normes_doperation-fr-29.php)).

## **I. JEUX DU QUÉBEC RÉGIONAUX ÉTÉ**

### **A) PRINCIPALES CATÉGORIES ADMISSIBLES**

CATÉGORIES	ÂGES		SEXES
	2017	2018	
Pee-wee	AA-A-B 2004-05	2005-06	M-F
Bantam	AA-A-B 2002-03	2003-04	M
Bantam	AA-A-B 2001-02-03	2002-03-04	F

### **B) AFFILIATION**

Tous les athlètes doivent être affiliés à la Fédération du Baseball Amateur du Québec **et avoir un statut de joueur actif – prendre part à un minimum de 60% des matchs de la saison régulière de la ligue où il évolue et est inscrit.**

**Le nom de tout entraîneur doit être inscrit dans un cahier d'enregistrement émis par la Fédération du Baseball Amateur du Québec pour être admissible.**

Coût :                   Joueur : selon les politiques administratives en vigueur  
                              Équipe : selon les politiques administratives en vigueur

Date limite :           9 juillet annuellement

II. FINALE DES JEUX DU QUÉBEC, ÉTÉ 2018

A) CATÉGORIES

CATÉGORIES	ÂGES	SEXES
13 – 14 – 15 – 16 ans * (équipe sélective mixte)	01/01/2002 au 31/12/2005	M-F

\* L'éligibilité à 16 ans est exclusive pour les filles.

B) COMPOSITION DE L'ÉQUIPE REPRÉSENTANT LA RÉGION

**Athlètes**

Minimum : 12 athlètes

Maximum: 15 athlètes

**Entraîneurs**

Entraîneur-Chef : 1 obligatoire

Entraîneurs-adjoint : 3 maximum

**Accompagnateurs :**

1 accompagnateur **maximum** est permis si le contingent d'entraîneurs est de 2 ou moins. (Ex : Un entraîneur-chef, un entraîneur-adjoint et un accompagnateur)

C) SPÉCIFICATIONS POUR LES ENTRAÎNEURS

L'entraîneur-chef devra posséder une certification du PNCE de « niveau entraîneur **provincial certifié** » en baseball.

Les entraîneurs-adjoints devront posséder une certification du PNCE de « niveau entraîneur **provincial formé** » en baseball.

D) AFFILIATION ET MODALITÉS

Tous les athlètes des équipes qui participent à la Finale provinciale doivent être affiliés à la Fédération du Baseball Amateur du Québec **et avoir un statut de joueur actif – prendre part à un minimum de 60% des matchs de la saison régulière de la ligue où il évolue et est inscrit.**

**Le nom de tout entraîneur doit être inscrit dans un cahier d'enregistrement émis par la Fédération du Baseball Amateur du Québec pour être admissible.**

Coût : Joueur : selon les politiques administratives en vigueur

Équipe : selon les politiques administratives en vigueur

Date limite : 9 juillet annuellement

**E) MODE DE SÉLECTION RÉGIONALE**

Camp d'évaluation suivi d'un camp d'entraînement.

**F) ADMISSIBILITÉ**

Avoir participé à la sélection régionale et être identifié Espoir.

**Espoir :**

Athlète, membre actif de Baseball Québec, qui répond aux critères de talent et d'engagement de la fédération.

Pour évaluer le talent de l'athlète, le joueur doit rencontrer les critères suivants :

- À partir de la division Pee-Wee (13U), le joueur évolue dans le calibre le plus élevé de sa région administrative, selon sa division d'âge.
- Le joueur participe à un camp de sélection comprenant une série de tests, prescrits par la fédération

Pour évaluer l'engagement de l'athlète, le joueur doit répondre à l'énoncé suivant :

- L'athlète prend part au calendrier de compétitions de son équipe d'origine et aux activités préparatoires mis en place par son équipe régionale, selon les exigences communiquées par la fédération

**G) LIEU D'APPARTENANCE DE L'ATHLÈTE**

Le lieu d'appartenance de l'athlète sera l'adresse de son domicile.

« Le lieu d'appartenance de l'athlète sera l'adresse de son domicile, tel que mentionné sur son bulletin scolaire de l'année en cours\*. L'athlète est présumé domicilier chez le parent ou tuteur avec lequel il passe la majorité de son temps. Si le bulletin scolaire comporte deux lieux de résidences, celui de la région de l'école fréquentée sera retenu.

\*Note : Une personne a en vertu du code civil du Québec, un seul domicile et peut avoir plusieurs résidences. Les enfants mineurs sont présumés domiciliés chez leurs tuteurs (article 80 du code civil). Dans le cas où les parents sont séparés, le domicile est situé là où le mineur passe la majorité de son temps. »

**H) FORMULE DE COMPÉTITION À LA FINALE**

Tournoi à la ronde avec sections.

**I) SURCLASSEMENT**

Aucun

**J) SUBSTITUTION**

Permise en autant que l'athlète ait participé au camp d'entraînement et soit inscrit sur le formulaire d'enregistrement préliminaire (maximum 20 athlètes)

**K) EXCLUSION**

Aucune

**L) MÉDAILLES**

Le nombre prévu de médailles sera de :

Médailles d'or : 15

Médailles d'argent : 15

Médailles de bronze : 15

Aucune médaille ne sera remise aux entraîneurs.

**M) SYSTÈME DE POINTAGE**

Le système de pointage qui sera utilisé sera le suivant :

Épreuve = Baseball

Point attribué à la première position = 19

Nombre de point séparant chaque position = 1

**N) SYSTÈME DE CLASSEMENT DES RÉGIONS**

Le système de classement qui sera utilisé pour départager les équipes sera le suivant :

- 1<sup>ère</sup> position = gagnant finale or
- 2<sup>ème</sup> position = perdant finale or
- 3<sup>ème</sup> position = gagnant finale bronze
- 4<sup>ème</sup> position = perdant finale bronze
- 5<sup>ème</sup> position = perdant des demi-finales, fiche victoire-défaite, s'il y a égalité points accordés, s'il y a égalité points marqués
- 6<sup>ème</sup> position = perdant des demi-finales, fiche victoire-défaite, s'il y a égalité points accordés, s'il y a égalité points marqués
- 7<sup>ème</sup> position = perdant des demi-finales, fiche victoire-défaite, s'il y a égalité points accordés, s'il y a égalité points marqués
- 8<sup>ème</sup> position = perdant des demi-finales, fiche victoire-défaite, s'il y a égalité points accordés, s'il y a égalité points marqués
- 9<sup>ème</sup> position= fiche victoire-défaite, s'il y a égalité points accordés, s'il y a égalité points marqués
- 10<sup>ème</sup> position= fiche victoire-défaite, s'il y a égalité points accordés, s'il y a égalité points marqués
- 11<sup>ème</sup> position= fiche victoire-défaite, s'il y a égalité points accordés, s'il y a égalité points marqués
- 12<sup>ème</sup> position= fiche victoire-défaite, s'il y a égalité points accordés, s'il y a égalité points marqués
- 13<sup>ème</sup> position= fiche victoire-défaite, s'il y a égalité points accordés, s'il y a égalité points marqués
- 14<sup>ème</sup> position= fiche victoire-défaite, s'il y a égalité points accordés, s'il y a égalité points marqués
- 15<sup>ème</sup> position= fiche victoire-défaite, s'il y a égalité points accordés, s'il y a égalité points marqués
- 16<sup>ème</sup> position= fiche victoire-défaite, s'il y a égalité points accordés, s'il y a égalité points marqués
- 17<sup>ème</sup> position= fiche victoire-défaite, s'il y a égalité points accordés, s'il y a égalité points marqués
- 18<sup>ème</sup> position= gagnant de la partie de la 18<sup>e</sup> position
- 19<sup>ème</sup> position= perdant de la partie de la 18<sup>e</sup> position

---

Pour tout changement à cette norme d'opération, la fédération, le mandataire régional ou le COFJQ doit envoyer sa proposition par écrit à **SPORTSQUÉBEC**. **SPORTSQUÉBEC** se réserve le droit d'accepter ou de refuser la demande.